

d) *Corps des Diététiciennes*

Diététicienne stagiaire (INA : 265)  
 Pour compter du 1er août 1977  
 Mme Lecourtier Dominique épouse Daly

e) *Corps des Sage-femmes :*

1) Sage-femme principale de 1ère classe, 1er échelon (INA : 365)  
 Pour compter du 1er janvier 1978  
 Mme Redon Henriette épouse Duron

2) Sage-femme stagiaire (INA : 250)

a) pour compter du 1er octobre 1977  
 Mme Goffart Pascale épouse Paul

b) Pour compter du 1er janvier 1978  
 Mme Vicq Marie-Thérèse épouse Boisseau  
 (ancienneté conservée au titre de son stage probatoire après sa titularisation dans le corps des assistants : 1.0.0.)

2 - Conformément aux dispositions de l'arrêté n° 62-346/CG du 17 juillet 1962, les anciennetés suivantes seront reconduites aux personnes ci-après désignées au titre de leur corps de provenance :

- Mlle Bon Françoise : A.C.C. : 0 an 2 mois 11 jours
- Mme Depoortere Gwénaëlle : A.C.C. : 0 an 2 mois 16 jours
- Mme Langeron Béatrice : A.C.C. : 0 an 0 mois 19 jours
- Mme Franceschetti Annick : A.C.C. : 0 an 3 mois 26 jours
- Mme Boisseau Marie-Thérèse : A.C.C. : 0 an 2 mois 8 jours
- M. Rota Christian : A.C.C. : 0 an 2 mois 8 jours
- Mme Duron Henriette : A.C.C. : 0 an 1 mois 21 jours

3 - Sont constatés comme suit les avancements de classe et d'échelon des personnels désignés ci-après :

1) au grade de *Techniciens supérieurs de laboratoire normal de 2ème classe, 1er échelon* (INA : 270)  
 Pour compter du 1er janvier 1978

Mme Langeron Béatrice A.C.C. : 0 an 0 mois 19 jours

2) au grade de *Sage-femme normal de 2ème classe, 1er échelon* (INA : 265)

Pour compter du 1er janvier 1978 :  
 Mme Boisseau Marie-Thérèse A.C.C. : 0 an 2 mois 8 jours

4 - Sont annulés uniquement en ce qui concerne Mme Paul les effets de la décision n° 2550 du 13 décembre 1977 portant titularisation d'Assistants du cadre territorial de la Santé.

5 - Mme Paul Pascale est pour compter du 1er octobre 1977, titularisée au grade de Sage-Femme de 2ème classe, 1er échelon (INA : 265) du cadre territorial de la Santé (A.C.C. : 1.0.0. - au titre du stage)

6 - Sont annulés uniquement en ce qui concerne :

- Mlle Bon Françoise ;
- Mme Langeron Béatrice ;
- Mme Boisseau Marie-Thérèse ;
- Mme Paul Pascale.

les effets des décisions n° 2452 du 5 décembre 1977, constatant les avancements automatiques d'échelon des personnels des divers cadres territoriaux au titre de l'année 1977, et uniquement en ce qui concerne

Mme Franceschetti, les effets de la décision n° 2684 du 29 décembre 1977, portant promotion de divers agents des cadres territoriaux pour l'année 1978.

7 - Est constaté pour compter du 1er octobre 1978 l'avancement automatique au grade de Sage-Femme normale de 2ème classe, 2ème échelon (INA : 280) de Mme Paul Pascale A.C.C. : 0 an 0 mois 0 jour.

**DECISION n° 369 du 22 février 1978 relative à la nomination d'élèves-infirmiers dans le corps des infirmiers du cadre territorial de la santé.**

- Mme Pelletier Suzanne épouse Abel
- Melle Kasijo Rachel
- Mmes Fourmestreaux Brigitte épouse Mousset
- Rossoni Danièle épouse Muscat
- Epiphane Isma épouse Sadimoen
- Angexetine Louise épouse Grafteaux
- Déméné Hélène épouse Gautier
- Tesor Pierrette épouse Alexis
- Melle Koeron Noïda
- Mme Mounien Michèle épouse Fontaine

titulaires du diplôme de fin d'études de l'école d'infirmiers/ères du territoire, sont pour compter du 1er mars 1978 nommées infirmières stagiaires du cadre territorial de la Santé (INA : 202) mises à la disposition du directeur du service de santé et soumises à un stage probatoire d'un an.

**DECISION n° 371 du 22 février 1978 portant titularisation d'un ingénieur du cadre territorial des Travaux Publics**

1 - M. Galinié Daniel est, pour compter du 1er janvier 1978, titularisé au grade d'ingénieur de 2ème classe, 1er échelon (INA : 300) du cadre territorial des Travaux Publics, en conservant une ancienneté civile d'un an au titre du stage.

2 - Un rappel d'ancienneté pour services militaires d'un an et quatre mois est accordé à M. Galinié.

3 - Est constaté, pour compter du 1er janvier 1978 l'avancement au 2ème échelon de la 2ème classe, (INA : 330) du grade d'ingénieur du cadre territorial des Travaux Publics de M. Galinié Daniel - A.C.C. : néant et R.S.M. : 4 mois.

**DECISION n° 372 du 22 février 1978 plaçant dans la position de «disponibilité» sur sa demande, un Chef de section normal du cadre territorial des Travaux Publics.**

M. Luchez Jean-Luc - chef de section normal de 2ème classe 2ème échelon du cadre territorial des Travaux Publics - service du Génie Rural et de l'Hydraulique - est, sur sa demande et conformément aux dispositions de l'article 95 de l'arrêté n° 1065 du 22 août 1953 placé dans la position de «disponibilité» pour une période d'un an à compter du 12 juillet 1978.